

ABC arbitrage

Mise à disposition ou consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 6 juin 2025

L'assemblée générale mixte d'ABC arbitrage se tiendra le **vendredi 6 juin 2025 à 10h30 à l'Auditorium du Centorial - 18 rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS.**

L'avis de réunion valant avis de convocation a été **publié le lundi 28 avril 2025** dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, bulletin n°51 (abc-arbitrage.com).

L'avis de convocation a été **publié ce jour** dans le Journal d'Annonce Légale.

Une convocation, comportant notamment la présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires, un exposé sommaire de l'activité et des résultats ainsi que les modalités de participation, a été adressée dans les délais légaux aux actionnaires détenant des titres au nominatif.

Ces éléments sont également consultables sur le site Internet (abc-arbitrage.com - rubrique "Documents préparatoires").

Tous les documents et renseignements, relatifs à la présente assemblée générale, sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale est ouvert à partir de **ce jour** jusqu'à la veille de l'assemblée soit le **5 juin 2025 à 15 heures** (heure de Paris).

Comme annoncé précédemment, le président-directeur général Dominique CEOLIN, a le plaisir d'inviter les actionnaires à participer au webinar proposé le **lundi 2 juin 2025 à 18h00** (heure de Paris). Pour y participer inscrivez vous grâce au lien suivant : [Webinaire ABC arbitrage - échange avec les actionnaires - inscription](#)

Pour mémoire, dans une démarche respectueuse de l'environnement en ligne avec les principes décrits dans le rapport d'Informations extra-financières fournies volontairement par le groupe ABC arbitrage, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue de l'assemblée générale mixte sont communiqués dans les délais légaux sous forme dématérialisée.

Le jour de l'assemblée générale mixte, nous invitons nos actionnaires à utiliser leurs smartphones, tablettes et autres appareils électroniques pour consulter des documents en séance (une connexion Wifi sera disponible) ou à imprimer en amont de la tenue de l'assemblée générale mixte les documents qu'ils jugent nécessaires.